

BILL C-27

An Act to enact the Consumer Privacy Protection Act, the Personal Information and Data Protection Tribunal Act and the Artificial Intelligence and Data Act and to make consequential and related amendments to other Acts

Preamble

Whereas there is a need to modernize Canada's legislative framework so that it is suited to the digital age;

Whereas the protection of the privacy interests of individuals with respect to their personal information is essential to individual autonomy and dignity and to the full enjoyment of fundamental rights and freedoms in Canada;

Whereas Parliament recognizes the importance of the privacy and data protection principles contained in various international instruments;

Whereas trust in the digital and data-driven economy is key to ensuring its growth and fostering a more inclusive and prosperous Canada;

Whereas Canada is a trading nation and trade and commerce rely on the analysis, circulation and exchange of personal information and data across borders and geographical boundaries;

Whereas the design, development and deployment of artificial intelligence systems across provincial and international borders should be consistent with national and international standards to protect individuals from potential harm;

Whereas organizations of all sizes operate in the digital and data-driven economy and an agile regulatory framework is necessary to facilitate compliance with rules by, and promote innovation within, those organizations;

Whereas individuals expect a regulatory framework that ensures transparency and accountability with respect to how organizations handle their personal

PROJET DE LOI C-27

Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois

Préambule

Attendu :

qu'il est nécessaire de moderniser le cadre législatif canadien afin qu'il soit adapté à l'ère numérique;

que la protection du droit à la vie privée des individus en ce qui a trait à leurs renseignements personnels est essentielle à leur autonomie et à leur dignité et à la pleine jouissance des droits et libertés fondamentaux au Canada;

que le Parlement reconnaît l'importance des principes de protection de la vie privée et des données qui sont exprimés dans divers instruments internationaux;

que la confiance dans l'économie axée sur le numérique et les données est cruciale pour la croissance de cette économie et pour que le Canada soit plus inclusif et prospère;

que le Canada est une nation commerçante et que le commerce repose sur l'analyse, la circulation et l'échange de renseignements personnels et de données sans frontières ni limites géographiques;

que la conception, l'élaboration et le déploiement de systèmes d'intelligence artificielle de part et d'autre des frontières provinciales et internationales devraient se faire en cohérence avec les normes nationales et internationales pour protéger les individus des préjudices potentiels;

que des organisations de toute taille évoluent dans l'économie axée sur le numérique et les données et qu'un cadre réglementaire flexible est nécessaire pour les aider à respecter les règles et favoriser l'innovation en leur sein;